

CIMES attribue sa récompense le « CIMES d'Or » :

.....

(page 3)

Sommaire :

- Résistance anti-OGM : Page 1
- Eau secours : projet de 11 retenues d'eau Page 1
- Emballages inutiles... Vive l'emballage intelligent... Page 2
- 12 avril 2007 : soirée IDEAL 79 page 2
- Il y a de l'électricité dans l'air, page 3
- Écologie et social, page 3
- Coup de gueule, page 3
- Cimes d'or, page 3
- 28 avril 2007 : Melle en scène Page 4
- Meubles, bois et préservation de la forêt... Que faire ? Page 4

L'écho des CIMES

CITOYENS POUR L'INFORMATION DANS LE MELLOIS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

Résistance anti-OGM

On a beaucoup entendu parler, ces derniers temps, d'écologie (ils seraient tous devenus écolos), de défense de la biodiversité, de Grenelle de l'écologie et j'en passe !

Pourtant, il n'est pas facile d'être anti OGM par les temps qui courent !

Les faucheurs volontaires se font traquer lors de leurs opérations de résistance avant de se retrouver condamnés, pour leurs actions, par les tribunaux alors que la dissémination des OGM à toute la chaîne alimentaire est très probable et la nocivité pour la santé et la biodiversité plus que possible.

Mais, ils ne sont pas les seuls à subir les foudres de la justice...

Voici ce qui est arrivé à un apiculteur qui aurait eu le tort de prouver que ses ruches étaient contaminées par du maïs transgénique :

Un agriculteur l'an dernier fanfaronnait dans tous les journaux qu'il faisait 100 hectares de maïs transgénique. Un apiculteur installa des ruches à

proximité de ses champs pour prouver qu'il y a contamination des ruches, ce qui a toujours été nié par les partisans des OGM. Résultat : une ruche située à 1200 m du champ voyait son pollen contaminé par du pollen OGM à hauteur de 39% !

Quelque temps plus tard et indépendamment de cette action, le champ de l'agriculteur fanfaron fut fauché. Lors du procès qui s'en suivit, le juge reprocha aux faucheurs de ne pas avoir suivi d'abord les procédures de droit. Donc cette année, notre apiculteur qui avait placé ses ruches près du champ l'an dernier, a demandé au tribunal de Marmande, en référé, qu'il soit interdit à l'hâbleur agriculteur de planter cette année encore du maïs OGM puisqu'il avait été prouvé que cela contaminait les ruches.

Dans son jugement rendu dernièrement le juge a condamné l'apiculteur parce qu'il avait fait exprès de faire contaminer ses ruches !!! Il est condamné à payer la somme de 5482 €.

Ce jugement est scandaleux et pourtant, notre apiculteur rend service à tous et en particulier à toute la profession apicole et à l'agriculture paysanne et biologique, qui sont condamnées à disparaître, si les OGM nous envahissent.

Si vous voulez l'aider financièrement, contactez CIMES qui vous donnera ses coordonnées.



Eau secours : projet de 11 retenues d'eau....

Le projet de réalisation de 11 retenues d'eau, dites de substitution, sur le bassin de la Boutonne a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

De quoi s'agit-il ?

Ce projet doit permettre à principalement 33 agriculteurs de réaliser 11 retenues d'eau de 60 mètres de côté et capables de stocker globalement 2,4 millions de m³, afin d'irriguer 1200 ha de cultures, essentiellement du maïs.

Les associations environnementalistes du département, dont certains adhérents de CIMES, défavorables à ce projet, ont déposé lors de l'enquête d'utilité publique qui a eu lieu en mars dernier.

Pourquoi sommes-nous défavorables ?

Tout d'abord aucune solution alternative n'a été étudiée.

L'argumentation essentielle est que ces réalisations confortent et encouragent encore ce type d'agriculture intensive qui nuit gravement à notre environnement et cela au détriment de tous les autres.

Par ailleurs, dans l'étude de faisabilité du projet soumise à l'enquête, les études d'impact sont très insuffisantes et de nombreuses questions se posent.

- les impacts sur l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture irriguée n'ont pas été analysés.

- l'étude d'impact sur les milieux aquatiques reste très insuffisante, ne prenant pas en compte l'intégralité du bassin versant de la Boutonne.

- qui est propriétaire de ces retenues ?

- qui en contrôle l'usage ? etc...etc...

La liste des questions restées sans réponses serait beaucoup trop longue à rapporter, le dossier est complexe comme souvent le sont les problèmes d'eau.

Les personnes qui souhaitent des explications plus complètes peuvent s'informer par mail auprès de l'APIEEE (apieee@wanadoo.fr).

Cette association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de l'Environnement, s'est penchée très sérieusement sur ce dossier et a déposé sur 13 pages à l'enquête publique.





Emballages inutiles... Vive l'emballage intelligent

Le suremballage, nous en avons déjà parlé l'an dernier... et nous devons de nouveau l'évoquer cette année puisque rien n'a évolué dans le bon sens du côté de la grande distribution, bien au contraire.

Au mieux, c'est à n'y rien comprendre ; au pire, c'est à croire que l'on veut nous rendre schizophrènes. On nous a rebattu les oreilles de tous les côtés, pendant la campagne présidentielle, avec les nécessaires efforts à faire pour sauver notre pauvre planète. Nicolas Hulot a fait signer son pacte écologique aux candidats... qui semblent d'ailleurs pour certains l'avoir déjà oublié. Tout le monde veut défendre l'environnement. Il faut acheter en vrac, désherber "propre", ramasser ses déchets,

revenir à des achats limités et réfléchis, utiliser les recharges autant que faire se peut, oublier les couches-culottes pour nos bébés, bref, agir en consommateurs... et, dans le même temps, les industriels de l'agroalimentaire, alors qu'ils prétendaient aux journalistes dans leurs bureaux la seconde d'avant ce qui précède, emballent et suremballent allégrement.

Pour éviter de laisser inemployée la vendeuse du rayon "frais", ils utilisent "le vrac suremballé", c'est à dire qu'ils font emballer à leur personnel le fromage à la coupe et la charcuterie que, jusqu'à présent, cette employée débitait à la demande. Ainsi, le client se retrouve parfois obligé, faute de vendeuse disponible, de

prendre cette nourriture suremballée dans des barquettes inutiles.

REFUSONS DORENAVANT CETTE VENTE QU'ON VEUT NOUS IMPOSER

Faisons des remarques aux chefs de rayons ou au directeur.

A force d'être convaincus, nous deviendrons convaincants !

ASSOCIATIONS EN FETE

Le samedi 8 septembre 2007,

L'OSCAM organise le forum des associations.

De très nombreuses activités sont prévues.

CIMES y tiendra un stand.

Réservez votre après-midi et venez nous rendre visite.

Nous serons heureux de vous y recevoir.



12 avril 2007 : soirée IDEAL 79

CIMES a invité ses adhérents à une soirée sur la prévention des déchets à l'initiative d'Idéal 79.

Cette soirée était animée par GRAINE (Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement).

Idéal 79, mais qu'est-ce ?

Idéal 79 c'est "initiative durable et alternative locale pour la prévention des déchets en 79".

Ce programme a pour but de produire et consommer mieux pour réduire ensemble la masse de nos déchets.

La prévention des déchets :

- C'est un regard différent sur la gestion des déchets en amont même du tri.
- C'est l'ensemble des actions situées avant l'abandon qui permet de réduire la quantité et la nocivité des déchets.

En France, chacun produit en moyenne 360 kg de déchets par an (ce qui est beaucoup trop). En Deux

Sèvres, nous sommes à 500 kg ...c'est dire s'il y a du travail !

Les alternatives de consommation : Il existe 4 gisements pour des alternatives de consommation.

En agissant sur ces 4 voies, nous pouvons sensiblement réduire nos quantités de déchets.

- « **résidus de cuisine et de jardin** » : le compostage permet de diminuer la quantité de déchets de 90 kg/an/personne. C'est la voie royale pour réduire sensiblement les quantités de déchets mais un problème a été posé lors de cette réunion: tout le monde n'a pas de jardin !

Il existe des solutions : mettre en place un ramassage de produits compostables ou des composteurs dans les quartiers.

- « **papier** » : l'autocollant « STOP PUB » mis sur les boîtes aux lettres permet de diminuer de 17 kg par an la quantité de papier (bien qu'une partie soit recyclée, il n'empêche que sa surconsommation génère l'abattage

massif d'arbres).

- « **biens d'équipement** » : l'idée est de favoriser le bon entretien et la réparation des objets de vie courante pour éviter une trop grande consommation et la mise en décharge d'objets pouvant être réutilisés.

- « **produits contenant des substances dangereuses** » : là aussi, il y a des pistes à trouver et le choix de produits non toxiques et non dangereux pour l'environnement lors de la phase d'achat est préconisé. Lors de cette réunion, nous avons identifié de réelles alternatives à nombre de produits toxiques utilisés couramment.

Cette soirée fut fort intéressante et mérite qu'une suite lui soit donnée. Ce sera le cas et CIMES prévoit de faire des propositions aux collectivités locales allant dans le sens de la réduction des déchets et également d'interpeler les gérants des grandes surfaces.



Lampe de poche et télécommande universelle sans pile



Il y a de l'électricité dans l'air.

Ouverture du marché de l'électricité : Argumentation croisée de l'**UFC-Que Choisir** qui dénonce l'irréversibilité du choix et les augmentations de coût probables et violentes pour ceux qui quittent les tarifs réglementés et de **ENERCOOP** qui affiche ses valeurs écologiques, citoyennes et solidaires.

L'UFC-Que Choisir appelle les consommateurs à conserver leurs contrats actuels

Depuis le 1er juillet 2007, les marchés de l'électricité et du gaz sont ouverts à la concurrence pour les particuliers français et les consommateurs peuvent :

- soit rester aux tarifs réglementés, fixés par les pouvoirs publics et uniquement délivrés par EDF et GDF, en ne souscrivant à aucune nouvelle offre.

- soit quitter les tarifs réglementés et choisir une offre aux prix du marché. Ces offres sont proposées par tous les fournisseurs, y compris EDF et GDF.

L'UFC-Que Choisir alerte les consommateurs sur les conséquences de l'abandon des tarifs réglementés :

- les risques d'augmentations violentes des prix sur le marché libre sont bien réels. Les tarifs réglementés resteront très inférieurs pour

l'électricité. Les consommateurs qui quitteront les tarifs réglementés pourraient voir, comme c'est le cas pour des entreprises, leur facture grimper de 65 %.

- le choix que feront les consommateurs de souscrire une offre au prix du marché sera irréversible. Lorsque l'occupant d'un logement, qu'il soit propriétaire ou locataire, souscrira une offre sur le marché libre, ce logement ne pourra plus jamais bénéficier des tarifs réglementés.

ENERCOOP appelle les consommateurs à choisir une électricité en accord avec leurs valeurs :

ÉCOLOGIQUE : Enercoop injecte sur le réseau de l'électricité produite uniquement à partir des sources d'énergie renouvelables : l'eau, le soleil, le vent et la biomasse. (aucun combustible fossile : gaz, charbon, pétrole, uranium). Les énergies renouvelables sont inépuisables et n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Parmi les membres d'Enercoop, on retrouve les associations écologiques : Greenpeace, les Amis de la Terre, Agir pour l'Environnement, le

réseau Sortir du Nucléaire; les réseaux bio-coop, etc.

SOLIDAIRE : Enercoop est agréé par l'Etat comme "entreprise solidaire".

EQUITABLE : L'énergie est achetée à des petits producteurs locaux à un prix qui leur assure une juste rémunération et qui garantit le développement des énergies renouvelables.

CITOYENNE : Enercoop est le seul fournisseur sous forme coopérative et reconnu d'utilité sociale et d'intérêt collectif. Il s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire. Ses statuts imposent le réinvestissement des béné-

fices dans de nouveaux moyens de production, dans des services d'utilisation rationnelle de l'énergie, dans le soutien des filières les moins développées (biogaz, photovoltaïque, petit éolien...)

A vous de vous faire votre propre idée :
Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur :
<http://www.enercoop.fr>
et sur
<http://www.quechoisir.org/>

Écologie et social

Connaissez-vous les jardins biologiques du moulin du marais 2, rue du grand pré à Lezay ?

Il s'agit d'un chantier d'insertion employant une dizaine de personnes qui pour notre régal cultivent des légumes et des fruits au rythme des saisons.

Ici pas de melons, haricots verts ou fraises en hiver, mais de vrais bons produits du moment à des prix très raisonnables.

Vente au détail :

du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30

N'hésitez pas à commander vos paniers en téléphonant au :

09.52.56.28.00

Fax : 05.49.29.80.17

Courriel : adep79@hotmail.com

Coup de gueule

L'eau est un bien précieux, nécessaire à la vie et nous en avons tous besoin. Personne ne devrait pouvoir se l'approprier pour des prix dérisoires. Certains sont subventionnés pour irriguer, d'autres ont de la peine à payer leurs factures d'eau et c'est anormal et immoral.

Pourquoi ne pas moduler le prix de l'eau en fonction de la consommation ? Cela permettrait de donner un bonus aux petits consommateurs et inciterait tout le monde à économiser et préserver l'eau qui est un bien commun.

Une progressivité des tarifs est nécessaire, bas pour les petits consommateurs, élevés pour les gaspilleurs. **Suffit les passe-droits, si rien n'est fait aujourd'hui, demain il sera trop tard !**

Cimes d'or

• **A la Communauté de Communes du Lezayen**, pour l'installation d'une chaufferie à bois déchiquetée à vocation collective et d'un réseau de chaleur pour chauffer une quinzaine de bâtiments publics et un futur quartier résidentiel.

Un réseau de canalisation, long d'environ 3 kms, reliera la chaudière aux bâtiments et aux logements.

La commune de Lezay et la Communauté de Communes du Lezayen contribuent ainsi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à mutualiser les installations de production de chaleur et d'eau chaude.

• **A la commune de Sompt** pour avoir organisé avec ses habitants, la plantation de 6 000 arbres sur son territoire.



28 avril 2007 : Melle en scène



Les jeunes Mellois de Melle en Scène avaient invité les associations environnementalistes à tenir des stands durant les 2 jours où ils avaient organisé des concerts. C'est tout naturellement que CIMES a accepté de participer au Forum Consom'Action en tenant un petit stand. Nous avons donc pu échanger, communiquer et réaliser quelques nouvelles adhésions dans la joie et la bonne humeur.

Nous avons:

- rencontré d'autres associations avec lesquelles le courant (issu d'énergie non nucléaire) est bien passé.
- évoqué la possibilité d'engager, en commun, des actions futures.

· échangé en particulier avec des consommateurs du Mellois qui viennent de monter une association développant l'achat local et équitable en soutenant l'agriculture de proximité.

L'Association Trimarrant de La Rochelle dont le but est de développer une action de prévention et gestion des déchets lors d'événements de masse comme des concerts par exemple. Pourquoi ne pas travailler ensemble un jour ? A suivre donc !

Contact :

trimarrant@ouvaton.org

**La vie de CIMES,
des infos,
les actions... pour
plus de détails,
visitez le site:
www.cimesmelle.com
et échangez sur le
forum.**



Meubles, bois et préservation de la forêt...Que faire ?

L'été, notre porte monnaie est souvent sollicité pour acheter de jolis meubles de jardins en bois à tendance plus ou moins exotiques...

Les forêts ont trop longtemps été dévastées sans que le consommateur ne puisse agir via ses achats.

Actuellement, les choses changent et des normes de certifications apparaissent. Ces dernières sont maintenant présentes dans la quasi-totalité des magasins à des prix pas spécialement plus chers que la concurrence non certifiée. Il suffit juste d'avoir l'œil et de trouver le bon logo de certification. Il en existe deux principaux internationalement reconnus : PEFC et FSC.

FSC, c'est le label du Forest Standard Council, un organisme à but non

lucratif qui veille à ce que les forêts soient gérées de façon responsable pour l'environnement et les populations (<http://www.fsccanada.org/Francais.htm>). Pour le FSC une bonne gestion forestière doit notamment tenir compte de la préservation des espèces en créant au sein de ces forêts des réserves.

PEFC, c'est le programme européen de reconnaissance des certifications forestières (<http://www.pefc-france.org/>). Cette certification s'adapte à chaque lieu et a toujours comme objectif une meilleure gestion environnementale des forêts.

Quoi qu'il en soit ces deux certifications ont comme but principal une gestion durable des forêts. Lors de

l'achat, un seul coup d'œil suffit pour un achat responsable.

Bien entendu, ces logos ne sont pas réservés qu'aux meubles de jardin, on les retrouve partout où le bois est présent.



BULLETIN d'ADHÉSION

NOM: Prénom:

adresse :

Mail:

désire adhérer à CIMES et verse la somme de 10 €, 5 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Pour CONTACTER CIMES :

Centre socioculturel - CIMES BP 38 - 79500 MELLE

cimes@cimesmelle.com